

Convocation

SAMEDI 12 OCTOBRE 2013 // 9 h 30

PALAIS DES CONGRÈS DE PERPIGNAN

Place Armand Lanoux // 66000 Perpignan



[alptis.org]

Chère adhérente, cher adhérent,

Je serais très heureux de vous accueillir à l'Assemblée générale annuelle de notre association Alptis, samedi 12 octobre 2013. Lors de cette rencontre, nous aurons l'occasion d'échanger sur les résultats et les actions menées en 2012, mais aussi de débattre sur nos projets et nos orientations pour l'avenir.

Temps fort de notre vie associative, cette Assemblée Générale s'inscrit dans le cadre du 37^e Congrès annuel du groupe Alptis. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance du programme de ce Congrès annuel, en pages 11 et 12 de cette convocation.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir à Perpignan en octobre prochain.

GEORGES COUDERT
Président Alptis

VOUS DÉSIREZ DEVENIR ADMINISTRATEUR ?

En rejoignant le Conseil d'Administration, vous participez activement à la vie d'Alptis et vous construisez son avenir.

Pour en savoir plus, contactez-nous au **04 72 36 16 53** ou secretariat.general@alptis.fr

Les modalités de candidature sont définies par les statuts de l'association à l'article 9 (cf. page 8).

Conseil d'Administration

Liste des Administrateurs

BERNARD AUDRAS

Expert-comptable, Rhône

GÉRARD BERTRAND, Vice-président

Prothésiste dentaire, Alpes-Maritimes

GILBERT BIANCHI

Kinésithérapeute, Bouches-du-Rhône

BERNARD BONNIN, Vice-président

Expert-comptable, Indre-et-Loire

HENRI CHAVOT, Secrétaire

Kinésithérapeute, Loire

JEAN-FRANÇOIS CHEVALLIER, Secrétaire adjoint

Architecte DESA, Haute-Savoie

JEAN-FRANÇOIS CLÉMENT, Vice-président

Avocat, Rhône

GEORGES COUDERT, Président

Géomètre-expert, Rhône

ALEXANDRE COURTOIS

Architecte, Pyrénées-Atlantiques

FRANCIS DUPONT

Avocat, Nord

ROGER DURAND

Éducateur spécialisé, Charente-Maritime

PIERRE-PAUL ERNST

Exploitant viticole, Haut-Rhin

SANDRINE FRANÇOIS

Avocate, Bas-Rhin

ALAIN GÉNITEAU, Vice-président

Avocat, administrateur judiciaire, Finistère

ANNE GIRIAT

Secrétaire de direction, Hérault

PATRICE GIROUD

Avocat, Isère

NICOLE GOUDARD-FRANCAUX, Trésorière

Expert-comptable, Rhône

CORINNE LAPRAS

Consultante en marketing et communication, Rhône

FRANÇOIS LAURENT

Agent immobilier, Côte d'Or

CHRISTIAN MATHON

Employé de banque, Drôme

GILBERT PAYAN

Attaché commercial, Ardèche

ANITA ROLLAND

Commerçante, Charente-Maritime

MICHEL TRIBOT, Trésorier adjoint

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Essonne

Président du GRAP

MAURICE LIEVENS

Opticien, Charente-Maritime

Ordre du jour

- Ouverture de l'Assemblée Générale de l'association
- Désignation des scrutateurs

Article 18 des statuts

"(...) Lors de l'ouverture de chaque Assemblée Générale, le Président désigne parmi les adhérents présents quatre scrutateurs. Ces derniers veillent à la régularité des opérations de vote".

- 1 Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2012
- 2 Présentation du rapport financier
- 3 Rapports du Commissaire aux comptes
- 4 Approbation des comptes de l'exercice 2012, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat
- 5 Fixation de la cotisation d'association pour 2014
- 6 Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- 7 Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe
- 8 Réponses aux questions posées par écrit

Ouverture de l'assemblée générale

1 Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2012

INTRODUCTION

En 2012, notre association a poursuivi sa croissance à un rythme soutenu. La forte augmentation de nos effectifs s'explique sans aucun doute par la performance de notre offre sur le marché de l'assurance. Alptis a su répondre aux attentes d'un grand nombre de consommateurs à la recherche de garanties innovantes.

Mais à travers ces résultats, c'est aussi notre modèle associatif, si singulier dans l'univers de l'assurance de personnes et de la protection sociale, qui montre toute sa pertinence. En combinant solidarité et responsabilité, Alptis place les adhérents au cœur du système, les associe à sa gouvernance en leur permettant de participer aux actions et aux projets.

Cette forte croissance a demandé à notre association une véritable adaptation tout au long de l'année. Nous avons veillé à maintenir la qualité de nos services, appréciée tout autant par nos adhérents que par nos partenaires, qu'ils soient assureurs ou apporteurs d'affaires.

DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

Une nouvelle année de croissance

Suite à une année 2011 de très forte croissance pour Alptis, nous avons volontairement prévu de limiter notre développement, afin de consolider notre position.

Dans une conjoncture morose, pleine d'incertitudes, nous avons estimé préférable d'adopter une stratégie prudente. Nous nous sommes donc contentés d'aménager notre gamme santé, sans sortir de nouvelles garanties, en veillant essentiellement à adapter l'offre existante aux besoins de nos adhérents.

Nous avons toutefois lancé un produit "Allocation obsèques", afin de répondre à la demande de certains de nos adhérents.

En 2012, notre association a finalement accueilli 53 054 nouveaux adhérents. Un résultat exceptionnel dans le contexte, conforme à nos prévisions initiales de maîtrise de l'activité.

La plus grande part de ces adhésions a été enregistrée sur des garanties de complémentaire santé : au cours des trois dernières années, c'est dans ce domaine que nous nous sommes le plus développés. La qualité de notre offre et l'aspect innovant de nos produits ont fait de nous l'un des acteurs importants de ce marché aujourd'hui.

Le marché de la prévoyance est resté notre deuxième contributeur, en léger recul par rapport à notre année record de 2011.

Quant à l'assurance de prêts, cette activité a souffert, cette année encore, de l'atonie du marché immobilier. Nous avons cependant aménagé notre produit d'assurance de prêts, "Paréo Emprunteurs", au mois de juillet, ce qui a relancé quelque peu notre activité au second semestre.

Notre offre "Retraite" s'est beaucoup développée, même si les chiffres restent inférieurs par rapport à nos autres marchés historiques. Nos partenaires distributeurs sont de plus en plus nombreux à nous considérer comme un acteur qui compte sur ce marché.

Cette année encore, plus de 3 200 courtiers nous ont fait confiance en conseillant nos solutions à leurs prospects et clients, en s'appuyant sur la qualité de nos produits, sur l'utilité de nos outils d'aide à la vente et sur le dynamisme de notre vie associative.

Nos délégations régionales nous offrent une proximité unique avec nos distributeurs : c'est une force importante pour Alptis, qui nous démarque de nombreux concurrents.

En ce qui concerne les radiations, 39 727 adhérents ont quitté Alptis en 2012. Certains ont choisi de nous quitter par réaction aux indexations qui ont été mises en œuvre pour faire face au déséquilibre de certaines de nos gammes de complémentaires santé, notamment parmi nos garanties récentes. D'autres ont quitté Alptis par obligation, pour rejoindre un contrat collectif obligatoire mis en place par leur entreprise.

Au total, Alptis a enregistré un solde net de 13 327 adhérents, ce qui représente pour notre association la deuxième plus forte progression de son histoire, après celle de l'année 2011. L'association Alptis comptait 205 991 adhérents au 31 décembre 2012.

Dans le contexte actuel, marqué par la fragilisation de nombreux ménages, l'incertitude sur l'emploi et la croissance, notre modèle associatif représente une solution moderne, adaptée et rassurante. L'engagement de nos adhérents actifs bénévoles et l'indépendance de notre groupe, exonéré des contraintes capitalistiques, nous permettent de continuer à investir de façon pertinente au service du plus grand nombre.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ET DES GARANTIES

La santé

En santé, les produits et les tarifs peuvent évoluer au 1^{er} janvier de chaque année en fonction :

- des modifications intervenues sur le régime de base,
- de l'inflation médicale, en référence à l'évolution de la consommation médicale,
- des taxes et contributions,
- de l'adaptation de nos gammes au marché face à la concurrence,
- des résultats techniques des contrats.

Une nouvelle génération a été lancée en octobre 2012 pour les gammes Divinéa et Claréa. Afin d'assurer l'équilibre financier des produits et d'être en accord avec le marché actuel, nous avons décidé d'effectuer certains aménagements. La grille tarifaire a été revue, en particulier à la hausse pour les familles avec enfants.

Par ailleurs, sur proposition de la Commission technique, la chirurgie réfractive (opération au laser pour correction de la myopie et presbytie) est désormais mieux remboursée sur toutes les garanties qui peuvent techniquement supporter cet aménagement.

Sont concernées :

- Louvéa et Louvéa Familles, tous niveaux,
- Médico 1B (âge à l'adhésion et âge atteint),
- Angeva, tous niveaux,
- Angeva Plus, tous niveaux,
- Nahita, niveau 2,
- Ciméa, tous niveaux.

La prévoyance

Le contexte général a été marqué par la mise en œuvre d'une directive européenne sur la règle des primes et prestations unisexes et son application aux nouveaux contrats d'assurance dans l'ensemble des pays européens.

Ainsi, depuis le 21 décembre 2012, tous les contrats souscrits doivent avoir une tarification non différenciée selon le genre.

Cette directive européenne a conduit Alptis à inclure, dans son offre 2013, deux nouvelles générations (millésimes) de produits avec des tarifs unisexes sur les produits décès : "Décès Plus" et "Homme Clé".

Par ailleurs, pour la garantie "Futur Flex", un allègement des formalités médicales a été mis en place pour les adhésions à faible montant, soit environ 25 % de la production, avec la création d'une Déclaration d'Etat de Santé. Par ailleurs, une simplification du questionnaire personnel a également été mise en œuvre. Le statut d'auto-entrepreneur a été intégré.

Enfin, pour la garantie "Frais Généraux", un nouveau millésime a été créé suite au changement de porteur de risques pour les affaires nouvelles, qui seront portées par Tokio Marine (en remplacement de ACE). Ce choix a été fait afin de maintenir notre compétitivité tarifaire.

VIE ASSOCIATIVE

Tout au long de l'année 2012, les administrateurs d'Alptis se sont investis au sein de l'association, avec l'ambition de défendre les intérêts de l'ensemble des assurés adhérents.

Au-delà de leur participation au Conseil d'Administration, beaucoup d'entre eux ont également consacré du temps à l'engagement associatif au service du groupe Alptis : actions menées par les 91 comités locaux d'adhérents présents sur tout le territoire (métropole et DOM), travaux de réflexion dans les commissions consultatives ou au sein du GRAP (le Groupement d'Associations de Prévoyance, qui regroupe les six associations du groupe Alptis).

La Commission financière

Son rôle est de donner son avis au Conseil d'Administration :

- sur le projet de budget de l'association et sur sa cohérence au regard des objectifs fixés et de ceux réalisés au titre de l'exercice précédent ;
- sur l'évolution des cotisations statutaires ;
- sur le caractère sécuritaire des placements de la trésorerie de l'association.

La Commission technique

Elle veille à la prise en compte des attentes des adhérents dans le processus de création et d'aménagement des produits.

En 2012, elle a notamment travaillé sur :

- les aménagements et l'évolution des garanties pour 2013 ;
- la prise en charge des médecines douces ;
- les enquêtes du panel adhérents.

La Commission qualité et communication

Elle assure la qualité et la clarté des informations transmises aux adhérents. En 2012, elle a notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- le Guide Obsèques remis aux souscripteurs de ce type de contrat ;
- la mise en œuvre du panel adhérents en ligne ;
- les newsletters d'information aux adhérents ;
- la nouvelle appli mobile lancée par Alptis ;
- la communication de fin d'année faite aux adhérents.

La Commission animation

Elle développe la vie associative au sein du groupe Alptis, en s'appuyant en particulier sur le réseau des comités locaux d'adhérents.

En 2012, 250 actions de prévention santé ont été organisées par les comités locaux, contre 164 en 2011. Cette forte augmentation s'explique par une nouvelle dynamique, qui vise à développer les ateliers et forums, actions pédagogiques réservées exclusivement à nos adhérents. Plus de 120 000 adhérents ont été invités à une de ces actions santé, 3 000 y ont participé.

Le partenariat avec le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (SNAM) a également été renouvelé en 2012, ainsi que celui avec Run in Lyon, la plus grande course à pied de la région Rhône-Alpes : plus de 400 adhérents, courtiers partenaires et collaborateurs Alptis ont participé à cet événement, qui a rassemblé au total 15 000 participants à Lyon, au mois d'octobre.

La Commission sociale

Elle aide ponctuellement les adhérents en difficulté (étalement du paiement des cotisations, aide à l'achat de matériel de soins...). Ses membres travaillent en étroite collaboration avec l'assistante sociale d'Alptis.

L'Observatoire Alptis de la Protection sociale

Créé par Alptis en 1996, ce centre d'études et de recherches sur le monde des travailleurs indépendants et des petites entreprises a connu une activité importante en 2012.

Deux études ont été réalisées, relayées par des Lettres de l'Observatoire :

- Généralistes libéraux, le salut par l'entrepreneuriat ? (février 2012)
- La précarité chez les travailleurs non salariés (septembre 2012)

Le site web dédié aux travailleurs indépendants, créé par l'Observatoire en novembre 2011 pour leur apporter une information experte, a enregistré une moyenne de 3 000 visites mensuelles.

Le GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance)

Comme chaque année, le GRAP s'est réuni deux fois en 2012. A travers ses travaux et ses échanges, il joue le rôle de gardien de l'éthique associative et des valeurs qui animent les adhérents d'Alptis.

CONCLUSION

Notre projet initial était fondé sur l'idée qu'une autre voie était possible dans le monde de l'assurance de personnes, combinant éthique et performance. Aujourd'hui, il continue d'inspirer l'engagement de toutes celles et tous ceux qui participent au développement d'Alptis : collaborateurs, courtiers conseil, adhérents bénévoles ou partenaires.

C'est cet engagement dont nous aurons particulièrement besoin face aux mutations profondes du secteur de la protection sociale qui se sont mises en place en raison de la signature du 11 janvier 2013 de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) entre les partenaires sociaux.

Cet accord va faire basculer 4 millions de salariés protégés par des contrats individuels vers des contrats d'entreprise.

La transposition de cet accord dans la loi prévoyait en outre que cela se fasse au profit d'organismes désignés, choisis au niveau de la branche, créant ainsi une distorsion de concurrence inacceptable à nos yeux.

Aux côtés d'autres acteurs de l'assurance de personnes, Alptis s'est donc engagée dans le débat public autour de ce projet, pour demander que chaque entreprise ait le libre choix de son organisme.

On peut espérer ainsi qu'un certain nombre de branches auront la clairvoyance de ne pas s'engager sur un chemin qui, contrairement à ce qui est annoncé, ne permet pas une bonne mutualisation, mais, à l'inverse, se traduira par un surcoût pour les entreprises.

Dans ce contexte, nous avons la conviction que, grâce à tous, notre Association aura les ressources pour ne pas souffrir de cette mutation mais au contraire, en profiter pour faire mieux connaître notre modèle et ses vertus.

Le Conseil d'Administration

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral pour l'exercice 2012, décide d'en approuver les termes dans toutes ses dispositions.

2 Rapport financier

Nous vous soumettons les comptes de l'association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes

Le total des produits d'exploitation, en progression de 17 % par rapport à 2011 s'établit à 4 017 138 euros. Les cotisations statutaires sont impactées en effet année pleine par le succès en 2011 des nouvelles gammes de garanties en santé et prévoyance. Le portefeuille est de 205 991 adhérents au 31 décembre 2012 contre 192 816 au 31 décembre 2011.

Charges

Les charges d'exploitation de l'association sont en progression de 13 % à 3 934 422 euros par rapport à 2011.

L'essentiel de ces dépenses a été consacré à l'animation du réseau de bénévoles (réunions des Comités locaux, de la Commission Animation, des Présidents de Comités) ainsi qu'à l'organisation de rencontres associatives auprès de nos adhérents et du grand public dans les conférences ateliers et forums. Ces rencontres ont pour fil conducteur des thèmes sur la prévention choisis par la Commission Animation.

L'effort s'est porté également, sur la mise en œuvre de partenariats de notoriété afin d'accroître la visibilité de l'association.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est en progression à 82 716 euros.

Quote-part de résultat des SCI

La quote-part de résultat des SCI augmente fortement par rapport à 2011. La totalité de l'immeuble du 33 cours Albert Thomas est louée depuis le deuxième semestre 2011.

Résultat financier

Le résultat financier ressort à 103 312 euros mais il continue à être impacté par le maintien de taux très bas sur le marché monétaire. Nous vous rappelons que les placements sont réalisés sur des supports sans risques.

Les charges financières comprennent une provision pour dépréciation de titres de participation pour un montant de 31 000 euros.

Résultat courant

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un résultat courant de 306 202 euros.

Résultat net

L'association est fiscalisée au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 119 498 euros.

Intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2003 nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filiales Alptis Assurances et c-mon-assurance.com.

- Alptis Assurances est l'outil professionnel au service des associations,
- c-mon-assurance.com assure depuis 2007 le développement direct d'Alptis sur Internet.

Chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée. L'économie d'impôt résultant des déficits des sociétés intégrées leur est immédiatement réallouée.

BILAN

Actif

L'actif immobilisé tient compte essentiellement :

- des titres Alptis Assurances 10 937 221 euros
- des titres de la SCI Alptis Immobilier 1 088 432 euros
- des titres de la SCI Les Mansardes 246 100 euros
- des titres de la SAS c-mon-assurance.com 123 000 euros

Les titres c-mon-assurance.com ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant de 31 000 euros prenant en compte l'évolution de l'environnement législatif, réglementaire et économique.

Les créances s'élèvent à 642 864 euros et concernent pour 611 199 euros des créances intragroupe, dont 246 511 euros concernent l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 6 532 160 euros contre 7 135 774 euros en 2011.

Passif

Le passif est constitué à 90 % par les capitaux propres de l'association pour un montant de 17 763 757 euros.

Les dettes s'élèvent à 2 014 739 euros et concernent majoritairement des dettes fournisseurs pour un montant de 878 203 euros, des dettes intragroupe à hauteur de 792 113 euros ainsi que des dettes fiscales et sociales pour 217 901 euros.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le développement a été soutenu en 2011 et 2012, nous envisageons un ralentissement des ventes en 2013. Nous restons vigilants sur l'évolution des charges compte tenu de l'application de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, dont les conséquences seront vraisemblablement négatives.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2012, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Analyse de la situation financière

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2012, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 6 532 160 euros contre 7 135 774 euros au 31 décembre 2011. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 186 264,98 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Bénéfice de l'exercice 186 264,98 euros

En totalité au compte "fonds associatif" qui s'élève ainsi à 17 631 680,10 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de l'association seraient de 17 763 756,84 euros.

Situation financière de l'association Alptis →



SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ALPTIS

BILAN (en euros)	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ	12 377 062,53	12 421 567,81
Immobilisations incorporelles	1 834,39	16 392,79
Immobilisations corporelles	3 307,82	3 533,98
Immobilisations financières	12 371 920,32	12 401 641,04
ACTIF CIRCULANT	7 404 174,12	9 370 864,72
Créances	642 863,79	2 036 554,92
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6 532 160,43	7 135 773,69
Comptes de régularisation	229 149,90	198 536,11
TOTAL DE L'ACTIF	19 781 236,65	21 792 432,53
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	17 763 756,84	17 577 052,86
Fonds associatif	17 445 415,12	17 335 816,94
Fonds de solidarité	130 979,61	130 979,61
Excédent de l'exercice	186 264,98	109 598,18
Amortissements dérogatoires	1 097,13	658,13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 740,93	2 195,52
DETTES	2 014 738,88	4 213 184,15
Dettes	2 014 738,88	4 132 184,15
Comptes de régularisation	-	81 000,00
TOTAL DU PASSIF	19 781 236,65	21 792 432,53

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2012	31/12/2011
Produits		
Cotisations d'association	3 366 938,52	2 785 528,61
Droits d'entrée	609 888,47	625 411,11
Produits divers	40 310,75	26 848,77
Total	4 017 137,74	3 437 788,49
Charges		
Achats et charges externes	3 396 495,82	3 068 210,10
Impôts et taxes	43 538,60	28 560,54
Salaires et charges	430 941,31	295 470,77
Amortissements et provisions	18 882,87	25 301,65
Autres charges	44 563,31	50 660,99
Total	3 934 421,91	3 468 204,05
Résultat d'exploitation	82 715,83	-30 415,56
Quote-part de résultat SCI	120 174,62	33 984,28
Produits financiers	134 389,76	142 676,30
Charges financières	31 078,23	26,56
Résultat financier	103 311,53	142 649,74
Résultat courant	306 201,98	146 218,46
Charges exceptionnelles	439,00	658,28
Résultat exceptionnel	-439,00	-658,28
Impôts sur les bénéfices	119 498,00	35 962,00
Excédent	186 264,98	109 598,18

3 Rapports du Commissaire aux comptes

RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Alptis Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II • Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées et nous nous sommes assurés de leur correcte mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III • Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne, le 24 juin 2013

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 24 juin 2013

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

4 Approbation des comptes de l'exercice 2012, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat

Résolution soumise au vote : L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2012, qui font apparaître un excédent de 186 264,98 € et un total de bilan de 19 781 236,65 €, et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé. Elle décide en outre d'affecter l'excédent au fond associatif.

5 Fixation des cotisations d'association pour 2014

Résolution soumise au vote : L'Assemblée Générale approuve les montants suivants pour la cotisation d'association 2014 :

Proposition de fixation de la cotisation d'association pour 2014	
Contrats à prime unique	60,00 € en une fois
Gammes Santé de base	1,55 € par mois
Gammes Santé supérieure	2,70 € par mois
Gammes Prévoyance (contrats à primes viagères ou temporaires*)	1,00 € par mois (*pendant la période de cotisation prévue au contrat)
Contrats Retraite	0,01 % des encours
Droit d'entrée	11,00 €

6 Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

6 postes à renouveler :

- Gérard **Bertrand**
- Jean-François **Chevallier**
- Jean-François **Clément**
- Alexandre **Courtois**
- Robert **Payan**
- Michel **Tribot**

1 poste à pourvoir, suite à la démission de Bernard **Crouzoulon**.

Candidature au Conseil d'Administration - extrait de l'article 9 des statuts

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'une part de douze membres adhérents au moins et de vingt quatre membres adhérents au plus, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part du Président du Groupement dont il est fait mention à l'article 3, membre de droit, ou son représentant.

Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres de l'association depuis un an au moins et à jour de leurs cotisations.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article L.141-7 du Code des assurances, le Conseil d'Administration de l'Association est composé exclusivement d'adhérents :

- jouissant de leurs droits civiques ;
- sauf dérogation qui serait accordée par le Conseil d'Administration, ne recevant aucune rétribution, quelle qu'en soit la nature ou la forme, et ne détenant aucun intérêt (direct ou indirect) ni mandat, social ou autre, dans un organisme d'assurance et/ou de retraite, ou dans tout autre organisme, qu'elle qu'en soit la forme, ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire à celui de l'association, à moins que l'association fasse elle-même partie de cet organisme, ou qu'elle soit membre du même groupement que lui.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale nomme _____ en qualité de membres du Conseil d'Administration.

7 Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe

Conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association et relevant du champ d'application de l'article L.141-7 du même code (contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation à adhésion facultative).

Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans les matières que la résolution définit. Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait le rapport à la plus prochaine Assemblée. A cet égard, il est indiqué à l'Assemblée Générale que :

- Les contrats "Individuelle Accident et Maladie 4A", "Garantie décès et infirmité par accident 5D", "Individuelle Accident 54", "Professions médicales et paramédicales XA", "Régime des artisans du bâtiment 7A", "Prévoyance des artisans et des exploitants agricoles 8A", "Nouveau Régime de Prévoyance 9A", "Régime Economique 90", "Régime spécial des commerçants RS" et "Régime spécial de prévoyance 29A et 529", ont fait l'objet d'une revalorisation des niveaux garanties de 3 % avec indexation corrélative des cotisations au même taux ;
- Par ailleurs, une indexation de 5 % a été appliquée sur les contrats "Solution Gérants Majoritaires", "Solution Professions Libérales", "Solution Professions Indépendantes", et de 12,5 % sur les contrats "Expatriés A8", "Régime E.C.", "Régime des géomètres experts 82" et "RPCP", dont les résultats techniques étaient dégradés, afin d'en assurer la pérennité.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale de l'Association confirme la délégation confiée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du Code des assurances, de négocier et de signer un ou plusieurs avenants aux contrats de groupe souscrits par l'Association. Cette délégation de pouvoir d'une durée de 18 mois renouvelable porte sur l'ensemble des contrats de groupe souscrits par l'Association pour la réalisation de son objet social. L'Assemblée Générale autorise, en outre, le Conseil d'Administration, à subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la présente délégation à toute personne morale qu'il lui plaira selon les modalités définies précédemment. L'ensemble des avenants signés par le Conseil d'Administration de l'Association, ou par son mandataire, feront l'objet d'un rapport porté à la connaissance de la plus proche Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du Code des assurances.

8 Réponses aux questions posées par écrit

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale, doit le faire par écrit avant le 27 septembre 2013, à l'adresse ci-dessous :

**Alptis Association • A l'attention d'Annie Mélinand
25, cours Albert Thomas 69003 Lyon**

Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée. ■

Informations financières sur les comptes du groupe Alptis Assurances

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ AU 31/12/2012 (en euros)		
	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit non appelé	12 750,00	12 750,00
ACTIF IMMOBILISÉ	23 155 849,48	23 675 206,61
Écart d'acquisition	2 187 783,31	2 436 472,48
Immobilisations incorporelles	3 566 445,19	3 734 537,29
Immobilisations corporelles		
Terrains	1 660 012,29	1 660 012,29
Constructions	11 937 926,96	12 517 189,68
Autres immobilisations corporelles	2 146 965,40	2 109 533,15
Immobilisations financières	337 549,05	337 549,05
Autres immobilisations financières	1 319 167,28	879 912,67
ACTIF CIRCULANT	95 950 612,16	80 462 659,95
Créances		
Avances apporteurs d'affaires	2 948 974,69	4 724 423,11
Avances autres fournisseurs	191 306,96	129 657,04
Clients porteurs de risques	20 926 753,62	21 749 264,55
Autres clients et comptes rattachés	1 337 614,31	1 232 560,76
Personnel et organismes sociaux	25 283,59	27 227,44
État impôts et taxes	45 188,61	192 508,50
État impôts différés	434 342,23	859 561,25
Autres créances	9 034 859,87	7 977 349,26
Trésorerie		
Valeurs mobilières de placement	29 290 469,21	28 847 034,27
Disponibilités	30 707 706,75	13 680 365,89
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	1 008 112,32	1 042 707,88
TOTAL ACTIF	119 119 211,64	104 150 616,56

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ AU 31/12/2012 (en euros)		
	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES (part groupe)	37 398 973,34	35 527 405,33
Capital social	10 000 000,00	10 000 000,00
Réserves groupe	25 527 428,17	24 997 642,74
Résultat groupe	1 871 545,17	529 762,59
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 376 694,39	1 193 215,33
Réserves hors groupe	1 171 455,93	1 151 681,39
Résultat hors groupe	205 238,46	41 533,93
PROVISIONS / RISQUES ET CHARGES	2 351 393,56	2 100 413,05
Provisions pour risques et charges	1 680 424,46	1 630 852,09
Provision pour charge d'impôts différés	670 969,10	469 560,96
DETTES	77 992 150,35	65 329 582,85
Concours bancaires courants	69 627,87	52 494,73
Emprunts et dettes financières diverses	8 874 537,92	9 671 156,34
Fournisseurs apporteurs d'affaires	3 968 486,19	4 115 636,66
Autres fournisseurs et comptes rattachés	4 009 663,51	3 406 313,05
Personnel et organismes sociaux	4 832 242,30	4 416 360,14
État impôts et taxes	1 058 560,34	795 403,14
Porteurs de risques	46 956 815,10	36 661 866,72
Associés comptes courants	892 699,81	698 331,21
Autres dettes	7 329 517,31	5 300 753,89
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		211 266,97
TOTAL PASSIF	119 119 211,64	104 150 616,56

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2012
GRUPE ALPTIS ASSURANCES (en euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Production vendue	84 996 791,09	70 144 464,67
Production Immobilisée	181 419,00	103 136,00
Reprises de provisions	1 554 121,11	1 563 206,08
Transferts de charges	1 555 796,14	1 527 186,39
Autres produits	128 161,28	141 821,58
Total produits d'exploitation	88 416 288,62	73 479 814,72
Autres achats et charges externes	53 648 517,50	46 010 550,64
Impôts et taxes	3 065 259,46	2 959 740,33
Charges de personnel	21 577 368,60	20 332 147,99
Amortissements et provisions	6 225 666,06	3 662 709,21
Autres charges	620 812,53	401 830,99
Total charges d'exploitation	85 137 624,15	73 366 979,16
RÉSULTAT EXPLOITATION	3 278 664,47	112 835,56
Produits financiers	748 750,25	1 493 886,88
Charges financières	418 656,11	424 914,81
RÉSULTAT FINANCIER	330 094,14	1 068 972,07
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	3 608 758,61	1 181 807,63
Produits exceptionnels	10 244,39	6 871,49
Charges exceptionnelles	14 437,32	8 375,25
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 192,93	-1 503,76
Impôts sur les bénéfices	640 218,00	101 360,00
Impôts différés	638 874,88	457 228,17
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	2 325 472,80	621 715,70
Dotations amortissements écarts d'acquisition	248 689,17	50 419,17
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	2 076 783,63	571 296,53
Intérêts minoritaires	205 238,46	41 533,93
Résultat net (part du groupe)	1 871 545,17	529 762,59
Résultat par action	23,03	6,52
Résultat dilué par action	23,03	6,52

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2013
L'activité

Les produits d'exploitation se sont accrus en 2012 de 20 % par rapport à l'exercice précédent et ressortent à 88 416 289 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 85 137 624 € et progressent globalement de 16 %.

Les achats et charges externes, d'un montant global de 53 648 518 €, progressent de 17 % et subissent l'impact de notre développement, principalement sur la ligne des rétrocessions aux apporteurs d'affaires.

Le montant des impôts et taxes s'établit à 3 065 259 €, en hausse de 4 % par rapport au montant 2011 de 2 959 740 €.

Les charges de personnel, en progression de 6 % à 21 577 369 €, sont impactées par le développement de l'activité du groupe.

L'effectif salarié moyen s'élève à 394 contre 367 pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est en forte progression à 3 278 664 € contre 112 836 € en 2011.

Les produits financiers ressortent à 748 750 €, ils sont toujours impactés par la poursuite des taux bas sur le marché monétaire.

Les charges financières intègrent, en année pleine, le coût de financement de l'immeuble du 25 cours Albert Thomas acquis en fin d'exercice 2007, pour un montant de 418 656 €.

Le résultat courant s'établit ainsi en forte amélioration à 3 608 759 €, contre 1 181 808 € en 2011.

Le résultat net de l'ensemble consolidé après impôts ressort à 2 076 784 € contre 571 297 € en 2011.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement a été soutenu en 2011 et en 2012, nous envisageons un ralentissement des ventes en 2013. Nous restons vigilants sur l'évolution des charges et des ressources à engager pour maintenir une qualité de service, compte tenu de l'application de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, dont les conséquences seront vraisemblablement négatives.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2012, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Analyse de la situation financière du groupe

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent, pour un montant de 6 414 834 €, le retraitement du crédit bail immobilier contracté en décembre 2007 afin de financer l'acquisition d'un immeuble pour faire face à la croissance.

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2012, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 59 998 176 € contre 42 527 400 € au 31 décembre 2011. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière. ■

CONGRÈS 2013

Programme

SAMEDI 12 // DIMANCHE 13 OCTOBRE 2013
PALAIS DES CONGRÈS DE PERPIGNAN
Place Armand Lanoux // 66000 Perpignan

Foyer de la culture Catalane, Perpignan préserve un glorieux patrimoine. Elle perpétue traditions et artisanat et accueille toujours de nombreux artistes. Forte de ses racines, cette ville méditerranéenne et multiculturelle sait aussi se tourner vers l'avenir.


SAMEDI 12
8 h 30 // Accueil des adhérents
9 h 00 // Émargement adhérents
9 h 30 // Assemblée générale
11 h 30 // Carrefour des Comités
12 h 30 // Déjeuner
14 h 00 // Ateliers en groupes

- Approche de la sophrologie pour lutter contre le stress
- Les bonnes postures au quotidien
- Bien bouger en dansant la Sardane, danse catalane traditionnelle
- Les plantes pour combattre le stress
- L'homéopathie contre le stress
- Libre expression

16 h 00 // Conférence débat animée par CORINNE LAPRAS sur le thème :
LE STRESS DANS LA VIE MODERNE : MOTEUR OU DESTRUCTEUR ?

→ Le stress, c'est quoi ? Le connaître pour mieux le gérer

par JEAN-BERNARD BOISSIN, sophrologue praticien

→ Le stress et la santé des entrepreneurs par OLIVIER TORRES, professeur à l'université de Montpellier et à l'EM Lyon, auteur de "La santé du dirigeant"

20 h 00 // Dîner de gala à l'église des Dominicains

DIMANCHE 13

Choisir une visite par personne

Programme (suite)**Visite guidée de la ville et du centre historique****Durée 2 h 30 // Départ à 9 h 15**

Le castillet, Casa Xanxo, les "trobades" médiévales, l'église de la Réal, le Campo santo, la rue Paratilla, Patio de l'hôtel de ville, la cathédrale, la place Arago, la Loge de la mer, ...

Découverte du Palais des Rois de Majorque et balade dans le centre ancien**Durée 2 h 30 // Départ à 9 h 15**

Le palais des rois de Majorque de Perpignan s'inscrit dans la lignée des grands palais-forteresse de la fin du Moyen Age, tels le Palais des Papes d'Avignon qu'il précède de plusieurs décennies. C'est l'une des plus anciennes demeures royales de France.

**La Cave de Byrrh à Thuir et le village ancien de Castelnou****Durée 3 h 30 // Départ en car à 8 h 45** (34 km aller/retour)

Dans le cadre des ateliers de Gustave Eiffel, la plus grande cuve en chêne du monde, au cœur d'un musée en 3D.

Castelnou, village perché dans les Aspres Catalanes, dont les petites rues piétonnes montent vers le château médiéval. Visite guidée du village.

POST-CONGRÈS

Option à la charge des participants // Choisir une visite par personne

Visite 1 // Collioure et la Côte Vermeille

La **Côte Vermeille** s'étire d'Argelès-sur-Mer jusqu'à la frontière espagnole. Elle présente des criques rocheuses, de charmants ports de pêche et des vignes à flanc de coteau. Loin des stations balnéaires, c'est une côte sauvage, paradis des randonneurs et des amateurs de plongée sous-marine. Visite guidée du Village des peintres, du château et de la cave Magna Puig avec dégustation.

**Visite 2 // Collioure et le site de Paulilles**

Découverte du "Grand site" de Paulilles, joyau de la côte catalane.

Visite guidée de l'ancienne fabrique de dynamite créée par Nobel : atelier de restauration des barques catalane, Maison du site, la vigie, la cheminée, etc. Parcours, en petit train, des paysages entre vigne et mer. Puis visite guidée de Collioure.

**Villefranche de Conflent, Vauban, les grottes, ...**

Cité médiévale du XI^e siècle, puis fortifiée par Vauban, enracinée au pied du Canigou et classée parmi les plus Beaux Villages de France. Au sein de ses fortifications, cette ancienne cité marchande a gardé de très belles traces de son histoire. Ainsi, les remparts*, la tour de la Viguerie, et le Fort Libéria, ou encore les échoppes et maisons de notables... En face, la grotte naturelle Cova Bastero a connu plusieurs périodes, de l'ère glaciaire à nos jours.

*classés au patrimoine mondial de l'Unesco.

Et **Dîner catalan** en commun au Domaine de Rombaude à Rivesaltes pour les participants des deux excursions.